

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

N°PM 020/45

ARRETE INTERRUPTIF DE TRAVAUX

Le Maire de la Commune de la Flotte,

Vu les articles L.2131-1, L.2212-1 et suivants, et L.2213-24 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.511-1 à L.511-6, L.521-1 à L.521-4, et R.511-1 à D.511-13-5 du Code de la construction et de l'habitation,

Vu les articles 28 et 431 du code de procédure pénale,

Vu le permis de construire n° PC 017161 19 E0045 déposé le 12/09/2019 pour la démolition de l'existant et la construction d'une nouvelle maison d'habitation sur les parcelles cadastrées AB 1073 et AB 1035 sises 3 rue du Générale Goguet 17630 La Flotte, délivré le 21 janvier 2020 et demandé par Monsieur HOUDART Alexandre domicilié 20, rue du marché 17630 La Flotte.

Considérant qu'il est de l'intérêt général que les travaux entrepris par l'entreprise de construction SARL MAGALHAES sise 11, rue des Wagonnets 17137 Nieul sur Mer soient interrompus dans l'attente de la visite et des conclusions de l'expert missionné par Monsieur et Madame LEM propriétaires du bâtiment qui menace de s'effondrer.

ARRÊTE

Article 1er : L'entreprise de construction SARL MAGALHAES sise 11, rue des Wagonnets 17137 Nieul sur Mer est mise en demeure de cesser immédiatement les travaux entrepris sur les parcelles cadastrées AB 1073 et AB 1035.

Article 2 : Le présent sera notifié à l'entreprise de construction SARL MAGALHAES sise 11, rue des Wagonnets 17137 Nieul sur Mer et à Monsieur et Madame LEM, domiciliés 21 cours Félix Faure 17630 La Flotte, propriétaires du bâtiment qui menace de s'effondrer.

Article 3 : Une copie de cet arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime, à Monsieur le Procureur de la République et au service urbanisme de la mairie de La Flotte

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de LA ROCHELLE dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à La Flotte, le 23/02/20210

Le Maire,

Jean-Paul HERAUDEAU



Pour le Maire,
L'Adjoint délégué


Loïc SONDAG